



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 9 septembre 2025 à 14 h à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de Cabinet et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district électoral d'Aylmer, Mario Aubé, conseiller, district électoral de Masson-Angers, Cynthia Lauzon, cheffe de section, Relations publiques, Communications.

CE-2025-741

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 27 AOÛT 2025 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 26 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 27 août 2025 ainsi que de la séance spéciale tenue le 26 août 2025 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2025-742

RÉSILIATION DE CONTRATS - SOUMISSION 2020 SP 196 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET SOUMISSION 2021 SP 381 - TRAVAUX - 205, RUE MONTCALM - RESTAURATION DU BÂTIMENT - PROJET 17-2041 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-660 du 28 octobre 2020, octroyait à la firme A4 & Juxta en consortium un contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la restauration du bâtiment situé au 205, rue Montcalm, pour un montant total de 183 218,41 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-560 du 29 juin 2022, octroyait à la firme 6739741 Canada inc. (Gestion DMJ) un contrat pour l'exécution des travaux de restauration du bâtiment situé au 205, rue Montcalm, pour un montant total de 4 570 831,13 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la découverte d'une contamination des sols plus importante que prévu au sous-sol du 205, rue Montcalm et que ce niveau de contamination a un impact significatif sur la portée initiale du projet de restauration du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2125 du Code civil du Québec permet à la Ville, en tant que cliente, de résilier unilatéralement un contrat, quoique la réalisation de l'ouvrage ou la prestation du service ait déjà été entreprise;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2129 du Code civil du Québec requiert que la Ville, en tant que cliente, soit tenue de payer à la firme la valeur des services rendus avant la fin du contrat ou avant la notification de la résiliation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- résilie le contrat avec la firme A4 & Juxta en consortium pour les services professionnels en architecture liés à la restauration du bâtiment situé au 205, rue Montcalm;
- autorise de verser à la firme A4 & Juxta en consortium le montant des honoraires professionnels pour les services réalisés et non facturés, conformément à l'article 2129 du Code civil du Québec;
- résilie le contrat avec la firme 6739741 Canada inc. (Gestion DMJ) pour l'exécution des travaux de restauration du bâtiment situé au 205, rue Montcalm;
- autorise de verser à la firme 6739741 Canada inc. (Gestion DMJ) le montant encouru des travaux et dépenses pour les services rendus et non facturés, conformément à l'article 2129 du Code civil du Québec.

Adoptée

CE-2025-743

RÉSILIATION DU CONTRAT - SOUMISSION 2021 SP 311A - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - 2, RUE DE LORIMIER - RESTAURATION DU BÂTIMENT - PROJET 18-2025 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-86 du 9 février 2022, octroyait à la firme Confluence Architecture un contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture liés à la restauration du bâtiment situé au 2, rue de Lorimier, pour un montant total de 246 621,38 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'amiante constatée dans l'ensemble du bâtiment modifie de façon significative la portée du projet initial;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2125 du Code civil du Québec permet à la Ville, en tant que cliente, de résilier unilatéralement un contrat, quoique la réalisation de l'ouvrage ou la prestation du service ait déjà été entreprise;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2129 du Code civil du Québec requiert que la Ville, en tant que cliente, soit tenue de payer à la firme la valeur des services rendus avant la fin du contrat ou avant la notification de la résiliation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat avec la firme Confluence Architecture pour les services professionnels en architecture liés à la restauration du bâtiment situé au 2, rue de Lorimier.

Adoptée

CE-2025-744*

AUTORISATION DE BARRAGES ROUTIERS - LEVÉE DE FONDS - GUIGNOLÉE DES MÉDIAS- 4 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les barrages routiers permettent à des organismes à but non lucratif de recueillir des fonds pour financer leurs projets;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-624 du 22 juin 2004 et ses amendements, adoptait une politique municipale « Barrage routier – Levée de fonds » et ses annexes;

CONSIDÉRANT QUE durant la rencontre annuelle du 14 janvier 2025 les organismes ont opté à l’unanimité pour respecter le statu quo de l’année précédente;

CONSIDÉRANT QUE les organismes avaient jusqu’au 1^{er} août 2025 pour déposer leur demande de barrage routier pour la Guignolée des médias 2025 du jeudi 4 décembre 2025 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d’autoriser la tenue des barrages routiers énumérés ci-dessous pour la Guignolée des médias 2025, conformément à la Politique municipale « Barrage routier - Levée de fonds » :

Jeudi 4 décembre 2025, de 6 h à 9 h

Secteur	Les intersections	Nom de l’organisme
Gatineau	Chemin de la Savane et rue des Anciens	Conseil particulier Saint-Charles de la Société Saint-Vincent de Paul de Gatineau
	Montée Paiement et boulevard du Carrefour	
	Rues des Flandres et de Picardie	
	Rues de Canne et de Rayol	

Secteur	Les intersections	Nom de l’organisme
Gatineau	Boulevard de l’Hôpital et rue de la Futaie	Centre en sécurité alimentaire de Gatineau
	Boulevard Saint-René Est et avenue du Cheval-Blanc	
	Boulevard Lorrain et rue des Fleurs	

Secteur	Les intersections	Nom de l’organisme
Hull	Boulevards de la Cité-des-Jeunes et des Hautes-Plaines	Banque alimentaire services entraide (BASE)
	Boulevards Alexandre-Taché et Saint-Joseph	
	Boulevard Saint-Joseph et chemin Freeman	
	Rues Jean-Proulx et Deveault	

Secteur	Les intersections	Nom de l’organisme
Buckingham	Rues Joseph et Bélanger	Moisson Outaouais
	Avenue Lépine et rue Maclaren Est	
	Rues Gérard-Gauthier et Georges	
Masson-Angers	Rues des Laurentides et de Neuville	
Hull	Boulevards Saint-Joseph et Riel	

Secteur	Les intersections	Nom de l'organisme
Gatineau	Rues de la Baie et Jacques-Cartier	Soupe populaire Saint-François-de-Sales
	Rues Saint-Louis et Nilphas-Richer	
	Rues Saint-Louis et Marengère	
	Rues Bellehumeur et Lamarche	
Secteur	Les intersections	Nom de l'organisme
Aylmer	Boulevard de Lucerne et chemin Vanier	Centre alimentaire d'Aylmer
	Rue Principale et boulevard Wilfrid-Lavigne	
	Boulevard de Lucerne et avenue Frank-Robinson	
	Chemin Klock et rue du Verger	
	Chemin Vanier et boulevard du Plateau	
	Rue Atholl-Doune et chemin McConnell	
Secteur	Les intersections	Nom de l'organisme
Masson-Angers	Rues Georges et des Liards	Centre Espoir de Gatineau
Secteur	Les intersections	Nom de l'organisme
Aylmer	Boulevard Mont-Bleu et rue Daniel-Johnson	La Soupe Populaire de Hull
Hull	Boulevard Sacré-Cœur et rue Laval	

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1.
- Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil - Juillet 2025

CE-2025-745

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU TOUR DE GATINEAU - 19 AU 21 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le Tour de Gatineau se déroulera du 19 au 21 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation pour toute la durée de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière (plan de signalisation et surveillance policière) sont prévus au budget municipal, selon les modalités en vigueur au Programme de soutien aux événements, via la résolution numéro CM-2025-337;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la signalisation routière temporaire requise est la responsabilité de l'organisme selon les normes en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture des routes et des stationnements (incluant les horodateurs) selon l'horaire suivant :

Les rues suivantes doivent être fermées à toute circulation et tout stationnement (sauf véhicules autorisés) de façon temporaire selon les dates et heures suivantes :

Date	Heures	Stationnements et rues fermés
Jeudi 18 septembre 2025	19 h à 23 h	Rue Laurier ouest – Entre le boulevard Maisonneuve et la rue Eddy
Vendredi 19 septembre 2025	7 h à 16 h	Rue Laurier – Entre le boulevard Maisonneuve et la rue Eddy
	9 h à 15 h	Pont Portage – Entre la rue Laurier et Ottawa
	9 h à 15 h	Boulevard Maisonneuve sud – Entre les rues Laurier et Papineau
	9 h à 15 h	Rue Papineau – Entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laval
	9 h à 15 h	Rue Laval – Entre les rues Papineau et Wellington
	9 h à 15 h	Rue Wellington – Entre les rues Laval et Eddy
	9 h à 15 h	Rue Eddy nord – Entre les rues Wellington et Laurier
Samedi 20 septembre 2025	7 h à 16 h	Rue Laurier – Entre le boulevard Maisonneuve et la rue Eddy
	9 h à 15 h	Pont Portage – Entre la rue Laurier et Ottawa
	9 h à 15 h	Boulevard Maisonneuve sud – Entre les rues Laurier et Papineau
	9 h à 15 h	Rue Papineau – Entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laval
	9 h à 15 h	Rue Laval – Entre les rues Papineau et Wellington
	9 h à 15 h	Rue Wellington – Entre les rues Laval et Eddy
	9 h à 15 h	Rue Eddy nord – Entre les rues Wellington et Laurier
Dimanche 21 septembre 2025	7 h à 22 h	Rue Laurier – Entre le boulevard Maisonneuve et la rue Eddy
	9 h à 19 h	Boulevard Maisonneuve sud – Entre les rues Laurier et Papineau
	9 h à 19 h	Rue Papineau – Entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laval
	9 h à 19 h	Rue Laval – Entre les rues Papineau et Wellington
	9 h à 19 h	Rue Wellington – Entre les rues Laval et Eddy
	9 h à 19 h	Rue Eddy nord – Entre les rues Wellington et Laurier

Les stationnements suivants doivent être fermés de façon temporaire selon les dates et heures suivantes :

Date	Heures	Stationnements fermés
Jeudi 18 septembre 2025	00 h à 24 h	Rue Laurier ouest – Entre le boulevard Maisonneuve et la rue Eddy
Vendredi 19 septembre 2025	00 h à 24 h	Rue Laurier ouest – Entre le boulevard Maisonneuve et la rue Eddy
	00 h à 24 h	Rue Laval – Entre les rues Papineau et Wellington
	00 h à 24 h	Rue Wellington – Entre les rues Laval et Eddy
	00 h à 24 h	Rue Eddy nord – Entre les rues Wellington et Laurier
Samedi 20 septembre 2025	00 h à 24 h	Rue Laurier ouest – Entre le boulevard Maisonneuve et la rue Eddy
	00 h à 24 h	Rue Laval – Entre les rues Papineau et Wellington
	00 h à 24 h	Rue Wellington – Entre les rues Laval et Eddy
	00 h à 24 h	Rue Eddy nord – Entre les rues Wellington et Laurier
Dimanche 21 septembre 2025	00 h à 24 h	Rue Laurier ouest – Entre le boulevard Maisonneuve et la rue Eddy
	00 h à 24 h	Rue Laval – Entre les rues Papineau et Wellington
	00 h à 24 h	Rue Wellington – Entre les rues Laval et Eddy
	00 h à 24 h	Rue Eddy nord – Entre les rues Wellington et Laurier

Les conditions suivantes devront être respectées :

- Soumettre, pour approbation par la Ville de Gatineau, un plan de signalisation temporaire respectant les normes de la signalisation routière du Québec et les exigences municipales;
- Assurer une voie d’urgence en tout temps durant l’événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l’événement et fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l’événement, les formulaires d’assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d’assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif